



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-57979>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-57979**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-39936

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 08/04/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SMICOTOM

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25330070100021

Ville : SAINT LAURENT MEDOC

Code postal : 33112

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Collecte sélective en bacs, évacuation et traitement des déchets ménagers produits sur le centre naturiste EURONAT (Grayan et l'Hôpital)

Code CPV principal - Descripteur principal : 90511200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché concerne la collecte sélective en bac de 2 fractions de déchets ménagers produits sur le centre EURONAT ainsi que leur évacuation jusqu'aux installations de traitement et leur traitement. Le centre est présenté comme le plus vaste village naturiste en France : sur une superficie de 335 ha de pinèdes bordée par une côte sablonneuse de 1,5 kilomètre de long (dont deux plages surveillées), il abrite 28 commerces, un centre de thalassothérapie, 1 400 emplacements de camping-caravaning ainsi qu'un nombre équivalent de logements en dur, sous la forme de bungalows, chalets et mobil-homes. La collecte des déchets s'effectuera à l'intérieur du centre sur des voies privées. Cette prestation concerne uniquement la partie propriétaire, soit environ 1250 chalets qui financent le service via la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères TEOM. En aucun cas, les déchets provenant d'activités économiques type camping ou commerces devront être pris en charge et financés par ce marché.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Une seule offre reçue - offre conforme et retenue pour les 2 lots

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/05/2025